



LE CONTRÔLE SANITAIRE EN COMMERCE DE DÉTAIL

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

La remise directe au consommateur couvre plusieurs secteurs d'activité et concerne un grand nombre d'établissements. Ces établissements relèvent d'une réglementation commune, communautaire et nationale, et d'exigences spécifiques aux activités qu'ils exercent. L'occasion est donnée par cette formation de passer en revue la réglementation et la méthodologie de contrôle (basée sur l'analyse des risques) au sein des principaux secteurs de remise directe.

OBJECTIFS :

Connaître la réglementation (le paquet hygiène et le code de la consommation) applicable aux établissements de remise directe et savoir appliquer la méthodologie de contrôle.

PUBLIC CONCERNÉ :

Techniciens en DD(CS)PP, IAE,...

CONTENU PROPOSÉ :

Le code de la consommation.
La réglementation et le paquet hygiène.
L'utilisation des grilles et des vademecum.
Le contrôle du PMS en remise directe : attendus et flexibilité.
Définition des process à risque.
Les contrôles en poissonnerie, en boucherie.
Le contrôle en restauration commerciale, méthode commune DGAL-DGCCRF.

INTERVENANTS :

Personnes ressources, DGAL, professionnels

DATES :

Du 28 septembre au 02 octobre 2020

DURÉE :

4 jours

LIEU :

NFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

16

Date limite d'inscription :

26 août 2020

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Adel BEN YOUSSEF

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION

484 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

181670

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

La FOAD 181911 « paquet hygiène – éléments techniques et réglementaires » est recommandée avant le stage.
Une deuxième session est prévue à Rennes du 11 au 15 mai 2020